



# Eau Publique Orge-Essonne et



## Communiqué de Presse

# 27% de hausse en 2023!

## Non au racket de Veolia avec la complicité du SIAAP sur les habitants de la grande couronne d'Île de France

### Une mesure effarante et révoltante

Les usagers des services d'eau potable de la grande couronne d'Ile de France, découvrent avec effarement une décision prise à leur insu le 6 décembre 2022 par le conseil d'administration du SIAAP (Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne) : la décision **d'augmenter le montant de la part assainissement-épuration de leur facture d'eau de +20 centimes au M3, soit +27 % par rapport au taux de 2022.**

Cette hausse exorbitante ne constitue en rien un rattrapage, puisqu'elle suit une hausse déjà élevée entre 2021 et 2022, de 6%, ce qui porte la hausse en 2 ans à presque 35% soit un niveau très supérieur à l'inflation.

Il ne s'agit pas d'un rééquilibrage entre usagers de la grande et de la petite couronne parisienne: les usagers de cette dernière qui ont une redevance 50% plus chère, subissent quant à eux une hausse de +23% en 2 ans.

**25 millions d'euros supplémentaires en 2 ans sont pris dans la poche des usagers d'Essonne, Yvelines et Val d'Oise, à un moment critique pour le pouvoir d'achat des ménages, du fait de l'inflation galopante.**

### Un espoir d'économie cruellement contredit

La brutalité de cette augmentation est d'autant plus choquante qu'elle intervient, pour les usagers du sud francilien, début 2023, à un moment d'espérance : un

moment où nous pouvions enfin espérer en finir avec la surfacturation de la part production de notre facture d'eau potable, surfacturation imposée par Suez depuis des décennies grâce à son monopole sur l'approvisionnement en eau de nos intercommunalités.

### Une décision prise dans l'opacité

Cette augmentation correspond en Essonne à la hausse du coût facturé pour l'épuration de nos eaux usées par la station de Valenton gérée par Veolia pour le compte du SIAAP (syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne).

Cette gestion intervient dans le cadre d'une SEMOP (société d'économie mixte à usage unique), le "SIVAL". Les SEMOP ont été créées en 2014, avec le soutien enthousiaste des multinationales de l'eau, soucieuses de contrecarrer le mouvement national de retour à la gestion publique de l'eau en France. Contrairement aux anciennes SEM, au sein desquelles les collectivités doivent être majoritaires, contrairement aux sociétés publiques locales, à l'actionnariat 100% public, les SEMOP permettent d'instrumentaliser les collectivités au profit des intérêts des actionnaires privés, majoritaires au sein de ces SEMOP.

C'est le cas pour l'usine de Valenton: le SIAAP n'y pèse pas lourd, 40% face à Veolia. D'autant qu'a été nommée à la Direction générale du SIVAL, un ancien cadre de Veolia, collaborateur de la société depuis plus de 10 ans. Un schéma de Gouvernance qui n'est visiblement pas favorable aux usagers.

## Une situation de déni de démocratie unique en France

Mais pour les usagers de la Grande Couronne francilienne, les risques d'abus sont largement accrus par un déni de démocratie unique en son genre en France. On en paye le prix aujourd'hui. Pourquoi?

Alors que les redevances versées par les usagers des 3 départements de Grande Couronne constituent une part substantielle des recettes et donc du budget du SIAAP, ils ne disposent d'aucun représentants au sein de son conseil d'administration, qui décide du montant des redevances.

Et plus grave encore, le prix et la hausse ainsi imposés aux usagers le sont, selon la délibération votée, en application (pour l'Essonne) :

*" de conventions passées entre le SIAAP et le*

*Département de l'Essonne et les différents syndicats et communes de l'Essonne en 1994 ", il y a 29 ans !!! Des conventions dont jamais aucun usager n'a pu voir la couleur, jamais rediscutées, ni contestées par les collectivités essoniennes.*

Comble du cynisme, la délibération ne comporte pas une ligne pour motiver la hausse qui nous est imposée. Elle renvoie à un rapport du président LR du SIAAP, François-Marie Didier, qui n'est même pas communiqué au public.....

Une nouvelle fois on peut ici mesurer les dégâts sociaux et économiques inhérents à l'abandon à d'autres, par les représentants élus des habitants, de leurs prérogatives et de leurs responsabilités en matière de gestion de l'eau .....

**....et une nouvelle fois, on mesure ici l'urgence de réagir et de se mobiliser pour sortir d'un modèle contraire à l'intérêt général**

## Sortir d'urgence d'un modèle qui n'a que trop duré

**1** -Nous demandons aux Exécutifs des intercommunalités et des syndicats co-responsables de l'assainissement en Grande Couronne francilienne de **refuser de répercuter sur nos factures d'eau une hausse aussi injustifiée**. Nous demandons que la délibération scélérate du SIAAP du 6 décembre soit annulée et que le taux 2023 de nos "redevances épuration 2023" soit renégociée dans le cadre d'un débat public sous contrôle citoyen.

**2** - Nous ne pouvons pas croire que les conventions signées il y a 28 ans entre les Départements et communes de Grande Couronne et le SIAAP soient tellement vides de garanties qu'elles autorisent un tel racket sur les usagers. Nous réclamons leur publication immédiate pour en avoir le coeur net.

**3** - Si par malheur, c'était le cas, nous demandons la dénonciation de ces conventions dans les plus brefs délais pour construire enfin un cadre qui garantisse en grande couronne transparence et maîtrise publiques sur toutes les étapes du cycle de l'eau, toutes les lignes de nos factures d'eau.

**4** - Nous demandons que le **Syndicat des Eaux du Sud Francilien** nouvellement créé, évolue rapidement dans cette perspective, afin que ce que nous pouvons gagner en matière de production d'eau ne soit pas annihilé par un recul équivalent en matière d'assainissement.

Sainte-Geneviève-des-Bois le 13 janvier 2023

contacts: pour Eau Publique Orge-Essonne , Pascal Grandjeat 06 28 20 94 94, et pour la Coordination Eau Ile de France, Jean-Claude Oliva 09 80 48 71 26

Association pour la gestion publique de l'eau potable par la communauté Coeur d'Essonne Agglomération et au-delà  
Brétigny \* Fleury \* Leuville \* Longpont \* Morsang \* Plessis-Pâté \* Saint-Michel \* Sainte-Geneviève \* Villemoisson \* Villiers  
Arpajon \* Avrainville \* Breuillet \* Bruyères \* Cheptainville \* Egly \* Guiberville \* Marolles \* La Norville \* Ollainville \* Saint-Germain

[eaupublique.orge.91@laposte.net](mailto:eaupublique.orge.91@laposte.net) 46 rue du Cottage 91700 Sainte Geneviève des Bois

[www.eaupublique-orge-essonne](http://www.eaupublique-orge-essonne)